



Agrégé

techno

C'est maintenant !

Les certifiés de Technologie font partie des rares enseignants de collège qui n'ont pas accès à l'agrégation. La fusion du CAPET de Technologie avec les CAPET STI dans le nouveau concours SII (Sciences Industrielles pour l'Ingénieur) aurait dû réparer cette injustice. Dans les faits, il n'en est rien. Pour vous, la seule solution est de passer un concours externe !

A la rentrée 2013, les enseignants de SII, certifiés ou agrégés pourront être affectés sur des postes de technologie en collège. Sur ces mêmes postes, il y aura donc des enseignants qui auront eu la possibilité d'obtenir l'agrégation et d'autres non.

Le SE-Unsa demande l'égalité entre les enseignants et entre les disciplines. Les certifiés de Technologie doivent bénéficier, comme ceux des autres disciplines, d'un accès au corps des agrégés.

Pour vous, le SE-Unsa revendique :

- le droit de candidater à l'agrégation interne SII avec la possibilité de rester sur son poste
- la possibilité d'accéder au corps des agrégés par liste d'aptitude.



Signez la pétition sur
www.se-unsa.org/petitions/techno